



COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 27 novembre 2015

Etaient présents : Evelyne FLACHER – Odile GIRAUD – Laure TRONCHON – Sébastien DESHAYES – Karim HEBBAZ - Jennifer BARONNIER – Valérie DA FONTE - Agnès DESCOMBE – Michel FAURE - Yves LAURANSON – Nathalie MAZET – Françoise MERLLIE – Christian PRAL – Maxime THOLOT

Absent excusé : Ludovic SOMMERIA (pouvoir donné à Christian PRAL)

A l'ordre du jour :

➤ **IMPOTS LOCAUX**

TAXE D'AMENAGEMENT (TAM)

La taxe locale d'équipement (TLE) a été remplacée par la TAM (taxe d'aménagement). Elle sert à financer les équipements publics nécessaires et engendrés par les nouvelles constructions.

Depuis le 1^{er} janvier 2012 le taux de la TAM est fixé à 5% sur la commune de Saint-Médard-en-Forez pour toutes les constructions soumises à déclaration préalable ou à permis de construire.

Le Code de l'Urbanisme a été modifié par la loi des finances rectificative pour 2014 en date du 29 décembre 2013 en introduisant, à la diligence des communes, des départements, et de la région Ile-de-France, une nouvelle exonération facultative. En effet, le conseil municipal peut dorénavant exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardin soumis à déclaration préalable.

Un abri de jardin ne génère ni de raccordement à l'eau, ni à l'assainissement.., Il ne sera donc plus assujéti à cette taxe. Après réflexion, le conseil municipal vote à l'unanimité une exonération de la TAM pour tous les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable, dont la surface n'excède pas 10 m².

Cette exonération s'appliquera pour toutes les demandes déposées à compter du 1^{er} janvier 2016.

TAXE D'HABITATION SUR LOGEMENTS VACANTS (THLV)

Dans un souci de regrouper l'habitat, d'occuper des logements vacants et réduire le recours à la construction individuelle, grosse consommatrice de terrain agricole, le conseil municipal décide de lancer au cours du 1^{er} semestre 2016 une large réflexion sur la mise en place de la THLV.

Cette taxe d'habitation s'appliquerait sur tous les logements vacants, raccordés au réseau électrique ou à l'eau potable.

Pour l'instant il ne s'agit que d'un projet. Dès le début de l'année 2016, une commission municipale travaillera sur le recensement de tous ces logements.

La décision finale de voter ou ne pas voter cette taxe sera prise au cours de l'automne 2016.

➤ HALLE DES SPORTS

La commission des bâtiments communaux a présenté au conseil les résultats de l'appel d'offres lancé au cours du mois de novembre pour la réalisation des travaux d'extension des vestiaires de la halle des sports. Il s'agit d'une procédure MAPA (marché à procédure adaptée).

Toutes les offres ont été notées selon les critères suivants :

- Conformité avec le cahier des clauses techniques particulières
- Moyens matériels mis en œuvre
- Distance du siège de l'entreprise par rapport au chantier
- Moyens humains
- Engagement sur la programmation des travaux
- Cohérence des prix

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de la commission et valide les marchés avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 Terrassement TP BEST pour un montant de 15 552€ HT
- Lot 2 Maçonnerie LACHAND pour un montant de 88 500€ HT
- Lot 3 Charpente métallique couverture LIGNON METAL pour un montant de 28 994€ HT
- Lot 4 Etanchéité SMAC pour un montant de 52 2777€ HT avec option bardage bois pour un supplément de 2 700€ HT
- Lot 5 Menuiseries extérieures serrurerie ROZIERES pour un montant de 28 770€ HT
- Lot 6 Menuiseries intérieures GIRAUDIER pour un montant de 11 234€ HT avec option plafonds en bois 4 455€ HT
- Lot 7 Plâtrerie peinture PEPIER pour un montant de 16 676€ HT
- Lot 8 Carrelage faïences ACARRE pour un montant de 14 207€ HT
- Lot 9 Flocage NUAGE, le coût définitif sera calculé selon l'avancement des travaux et les volumes réels
- Lot 10 Electricité NOAILLY pour un montant de 27 645€ HT
- Lot 11 VMC FORISSIER pour un montant de 24 053€ HT
- Lot 12 Chauffage, plomberie, sanitaires FORISSIER pour un montant de 52 944€ HT.

Afin de respecter la procédure légale et de recevoir d'éventuels recours, les marchés seront signés le lundi 14 décembre 2015.

Le chantier pourra démarrer dès début janvier 2016 ou avant les fêtes de fin d'année si la météo est clémente.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

Afin d'anticiper le départ en retraite de la secrétaire de mairie, la commune a bénéficié depuis janvier 2015 d'une mise à disposition provisoire de personnel par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Loire.

A compter du 1^{er} janvier 2016 la commune va créer un nouveau poste de secrétariat à temps non complet dans un premier temps (28h hebdomadaires). Ce poste évoluera vers un temps complet à la fin du 1^{er} semestre 2016 lors du départ en retraite de Mme THOLLOT.



COMPTE RENDU du Conseil Municipal du 11 décembre 2015

Etaient présents : Evelyne FLACHER – Odile GIRAUD – Laure TRONCHON – Sébastien DESHAYES – Karim HEBBAZ - Valérie DA FONTE - Michel FAURE – Yves LAURANSON — Nathalie MAZET – Françoise MERLLIE – Ludovic SOMMERIA - Maxime THOLOT -

Absents excusés : Jennifer BARONNIER (pouvoir donné à Nathalie MAZET) - Agnès DESCOMBE (pouvoir donné à Evelyne FLACHER) - Christian PRAL (pouvoir donné à Françoise MERLLIE)

A l'ordre du jour :

➤ **INTERCOMMUNALITE**

« Nous ne pouvons pas toujours changer le monde, mais nous pouvons changer d'idée » - Gérald Jampolsky.

Le conseil s'est réuni en séance extraordinaire pour donner son avis quant à l'élargissement des intercommunalités (loi territoriale NÔTRE), et notamment sur la décision du préfet.

La réunion a commencé par une synthèse élaborée par Evelyne Flacher permettant à chacun de se prononcer en connaissance de cause.

Cette synthèse s'est composée de la façon suivante :

- ✓ Carte de l'intercommunalité
- ✓ Calendrier
- ✓ Règles de la réforme
- ✓ Tableau comparatif
- ✓ Temps de parole
- ✓ Vote

Trois propositions ont été présentées :

- ❖ **SIMOLY = 39 100 habitants (2014)**
Syndicat intercommunautaire des Monts du Lyonnais composé de trois communautés de communes : Forez en Lyonnais + Les Hauts du Lyonnais + Chamousset en Lyonnais
- ❖ **Forez Est – Choix du Préfet = 66 224 habitants**
Balbigny + Collines du Matin + Feurs en Forez + Forez en Lyonnais + Pays de Saint-Galmier (sans St Galmier, Chamboeuf, St Bonnet les Oules et La Gimond)
- ❖ **Forez Uni = 105 485 habitants**
Montagnes du Haut Forez + Pays d'Astrée + Loire Forez + Pays de Saint-Bonnet

Une présentation des compétences obligatoires et optionnelles a été faite.

Après un débat où chaque élu a pu s'exprimer librement, le conseil municipal de Saint-Médard a voté oui pour le regroupement avec le Forez Est, donc en accord avec le choix du Préfet, 12 pour, 2 abstentions et 1 contre. Le conseil serait partant également pour créer directement le Grand Forez afin de gagner du temps et de l'argent. (13 voix pour). Deux points ont été bloquants pour aller vers le SIMOLY : dans 6 ans maximum, la loi prévoit un nouvel élargissement. La crainte est de s'étendre du côté de Lyon qui n'est plus notre territoire. De plus, la situation économique est préoccupante.

Cantine et périscolaire

Depuis la rentrée, les tickets blancs ne sont plus admis. Malgré cela, en novembre, ils sont réapparus en grande quantité. Ceci n'est pas possible simplement car il nous est ensuite trop difficile de les faire régulariser, avec toujours un brin de contestation en fond.

Si cela se renouvelle, le conseil envisage de prendre une délibération pour que tout ticket blanc soit facturé le double de son prix. Ceci se fait déjà dans d'autres mairies qui rencontrent les mêmes difficultés. C'est vraiment dommage d'en arriver ainsi pour quelques-uns qui abusent du système. C'est malheureusement une réalité que l'on retrouve partout dans notre vie.

Nous avons la chance de pouvoir inscrire les enfants le jour même alors sachons la conserver.

Les chenilles processionnaires prolifèrent

En hiver, les chenilles tissent un nid soyeux dans lequel elles passeront la journée pour profiter des rayons du soleil. Elles en sortent la nuit pour s'alimenter, se déplaçant en « procession ».. Ces chenilles possèdent au troisième stade larvaire 600 000 poils urticants qui sont projetés en l'air à la moindre agression. Leur très fort caractère urticant peut provoquer d'importantes réactions allergiques (mains, cou, visage) Le danger est particulièrement important pour les animaux : un chien atteint à la langue risque alors la nécrose de la langue.

C'est donc la période d'éradiquer les nids que l'on retrouve sur nos pins, voire même les chênes. Diverses méthodes sont utilisées :

- Couper le bout des branches et les brûler. Pour cela, il est conseillé d'utiliser un échenilloir qui est un sécateur au bout d'un long manche et une combinaison avec des gants.
- Des études ont démontré que l'installation de nichoirs à mésanges était parvenue à éradiquer localement les chenilles processionnaires. Les mésanges mangent ces chenilles au cœur du nid.

Dans tous les cas, une grande prudence est requise. Si vous êtes dans l'impossibilité de les enlever, prenez contact en mairie nous vous indiquerons des bénévoles qui le feront en échange d'un bon café.

Zone de Loisirs Hurongues



Après 4 mois de travaux pour la réfection complète de la toiture et de l'étanchéité, la piscine de Hurongues rouvre ses portes dès le 4 Janvier 2016. L'ensemble des cours et activités reprendra également à partir de cette date.



Venez profiter de ses équipements :

- Un bassin sportif de 25 m par 10 d'une profondeur de 0.90 à 2.20 m avec 4 lignes d'eau dont 2 aménagées pour la nage.
- Un bassin dit d'apprentissage de 11 m sur 9.90 m et une profondeur de 0.60 à 1.10 m, agrémenté de balnéothérapie, 2 jets, nage à contre-courant.

Jeudi 7 Janvier : Assemblée générale du Club des amis retraités
Vendredi 15 Janvier à 20h : Assemblée générale du Comité des fêtes
Samedi 16 Janvier à 19h : Choucroute Comité d'animation
Dimanche 17 Janvier à 10 h : Vœux de la municipalité
Vendredi 29 Janvier à 19h30 : Conseil municipal
Dimanche 31 janvier : Loto du Basket

**Important
à noter**



ATTENTION : Mairie fermée les 24 et 26 décembre

INFOS COMMUNALES

Distribution exceptionnelle des sacs poubelles :

Afin de répondre à diverses demandes, une nouvelle distribution de sacs poubelles aura lieu lors **des vœux de la municipalité, le dimanche 17 janvier à 10 heures.**

EXCEPTIONNEL

Cérémonie des vœux

Elle aura lieu **le dimanche 17 janvier à 10 heures à la salle d'animation.**

Banquet des classes en 5

Suite à la photo faite le samedi 28 novembre, bon nombre de classards ont trouvé dommage de ne pas se retrouver autour d'un repas.

Qu'à cela ne tienne ! **Rendez-vous le samedi 6 février** à midi au Restaurant « La Cocotte des envies ».

Inscriptions avant le 10 janvier auprès de :

Marie-Anick NICLOU au 06 50 66 49 13 ou par mail mafniclou@gmail.com

Ou

Valérie DA FONTE au 06 14 55 78 46 ou par mail dafonte.valerie@free.fr

Tarifs adultes : 25.50 euros (menu, apéritif, vin et café) et 10 euros (menu + jus de fruit) pour les enfants. L'inscription sera validée à réception du règlement par chèque à l'ordre de « La Cocotte des envies ».

INFOS DIVERSES

Centre Socio Culturel Forez-en-Lyonnais

Point Rencontre Emploi

A la recherche d'un emploi, d'une formation ...

Infos sur les types de contrats de travail; sur les offres disponibles; le marché de l'emploi; aides à la rédaction d'un cv; d'une lettre de motivation....



Une conseillère vous accueille, gratuitement :
le 4ème lundi du mois
À Chevrières (Pôle Petite Enfance, salle du Relais assistants maternels),
zone Villedieu
De 9h00 à 12h00
(sans rdv)

Centre Socio-Culturel de Forez en Lyonnais

Contact :
04 77 54 95 03 / p-r-e@wanadoo.fr
11 rue Claude Protière, Chazelles sur Lyon

Permanences : Lundi 25 janvier, Lundi 22 février, mars (férié), Lundi 25 avril et Lundi 23 mai.

INFOS ASSOCIATIVES

Comité d'animation : Voici les dates à retenir pour le Comité d'animation :

- ❖ Samedi 16 Janvier : Soirée Choucroute sur réservation (voir bon de réservation ci-dessous)
- ❖ Samedi 23 janvier : Vente de brioches au profit du voyage de fin d'année des CE-CM
- ❖ Samedi 20 février : Après-midi Carnaval
- ❖ Samedi 7 mai : Vente de fleurs

Le comité d'animation de l'école organise une **grande soirée choucroute**

Le samedi **16 janvier 2016** à la salle des fêtes dès 19h00
Repas préparé par notre boulanger traiteur / Soirée dansante avec karaoké

Merci de remplir le bon ci-dessous et le déposer dans la boîte aux lettres du Comité située devant l'école, accompagné de votre règlement

Attention place limitées ! Pour des raisons d'organisation, fin des inscriptions : le 5 janvier 2016

✂

Nom..... Prénom.....

Classe (si votre enfant est scolarisé)..... Téléphone.....

Adresse.....

Nombre de repas adultes..... x 20 € =€

Nombre de repas enfants.....x 10 € =€
(demi part adulte ; - de 12 ans)

TOTAL..... €

Merci d'établir le chèque à l'ordre du comité d'animation de l'école. Possibilité de régler en espèces.

A la moutarde oubliée

Votre épicerie **A La Moutarde Oubliée** c'est :

- des produits de marques à des prix compétitifs
- des fruits et légumes frais
- des produits du terroir
- un accueil du mardi au samedi de 7h30 à 12h30 et de 16h à 19h et le dimanche de 7h30 à 12h30
- un service de livraison gratuit sur Saint Médard / Aveizieux / Chevières

Pour les fêtes, pensez aux paniers cadeaux. Toutes prêtes ou à composer soi-même avec les produits de votre région.

Nos coordonnées : Place de l'Eglise - 06.08.30.50.31 // 06.98.87.42.00

Krystelle & Philippe vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et vous attendent avec un cadeau dès 15 euros d'achats.

